



L'Épiphanie

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE L'ÉPIPHANIE

AVIS PUBLIC

Lieu des séances

Conformément à l'article 318 de la Loi sur les cités et villes et à la suite des élections municipales du 18 novembre dernier, veuillez prendre avis que les séances du conseil municipal se tiendront dorénavant à l'hôtel de ville (**66, rue Notre-Dame**), et ce, selon le calendrier déjà adopté.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 22 novembre 2018

La greffière,

Flavie Robitaille